

Compte-rendu du conseil municipal du 4 décembre 2017

Présents: TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, AREVALO Mireille ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, BISCAREL Nicole, FAYOLLE Raymond, GROS Franck, MORSELLI Daniel, MARCHAL Yannick, POUGET-TIRION Dominique, BOISSIN Eric, LEVECQUE Jean-Luc

Procurations : CORRAO Aurélie donne pouvoir à BISCAREL Nicole, DE BESSA MARTINS Rémy donne pouvoir à THERAUBE Chantal, GERMAIN Marjorie donne pouvoir à CARRIER Martine, QUERE Brigitte donne pouvoir à POUGET-TIRION Dominique

Absent : OBRY Xavier

Secrétaire de séance : THERAUBE Chantal

Le compte-rendu de la séance du 13 octobre 2017 est approuvé à la majorité : 16 voix pour et 2 voix contre (BOISSIN Eric, LEVECQUE Jean-Luc).

Délibérations

1 et 2. Décisions modificatives budget mairie et budget eau assainissement

Ce sont des transferts de sommes d'un chapitre à un autre mais qui n'impactent en rien les budgets.

Ces modifications sont votées à l'unanimité.

3. Modification des statuts de la communauté de communes du Pays Beaume Drobie : Compétence d'intérêt communautaire

La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie a modifié des statuts par délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2017. Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition de modification de l'Article 3 des statuts de la Communauté de Communes à savoir :

II GROUPE DE COMPETENCES OPTIONNELLES

F VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Création, aménagement, entretien de voirie d'intérêt communautaire : est déclarée d'intérêt communautaire, à partir des voies départementales et communales existantes, la voirie de desserte des équipements d'intérêt territorial annexés aux statuts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour la proposition de modification des statuts telle que proposée par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

4. Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2018

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations de recensement de la population, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement qui peut être soit un élu local, soit un agent de la commune.

5. Création d'emplois d'agents recenseurs pour l'année 2018

Le Maire rappelle la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de ces emplois à raison de cinq emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de janvier à mi-février.

Les agents seront payés à raison de 1 480 € brut par agent.

6. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et Complément Indemnitaire)

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle, et le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le conseil municipal, à 1 voix contre (BOISSIN Eric) 1 abstention (LEVECQUE Jean-Luc) et 16 voix pour, autorise la mise en place du RIFSSEP

7. Renouvellement du bail commercial de la Poste

Le bail commercial de la poste est arrivé à échéance et il y a lieu de le renouveler.

Le nouveau bail prendra effet au 1^{er} janvier 2018, le loyer annuel hors taxe est fixé à 6819.10€.

L'indexation sera calculée sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer le bail commercial avec la société LOCAPOSTE.

8. Convention dite « de base » avec le SDEA pour une mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie

Depuis 2015 de la mission ATESAT assurée par l'Etat au profit des communes est arrêtée, une offre de même type a été proposée dès 2015 par le Département de l'Ardèche, à laquelle la commune a souscrit et qui s'achève au 31/12/2017. Il est aujourd'hui proposé de poursuivre cette mission par une convention, à passer avec le SDEA (Ardèche Aménagement). Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale. Elle est forfaitisée à 2,50 € hors-taxes par habitant (population totale INSEE) et par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEA.

9. Autoriser le maire à lancer les démarches administratives nécessaires pour les travaux de la route de Planzolles

Un avant-projet pour l'aménagement de la route de Planzolles depuis la place de la Jaujon, jusqu'au croisement avec la route de Payzac et le pont sur le ruisseau de l'Auzon, a été réalisé par le cabinet d'études Rhône Cévennes Ingénierie d'Aubenas. Ce projet consiste à mettre en sécurité les usagers piétons et les conducteurs de véhicules et permettra d'enfourner en coordination les réseaux, de sécuriser le carrefour et d'organiser les abords, trottoirs. L'estimation de l'avant-projet pour les études et travaux de l'aménagement de la route de Planzolles s'élève à 676 682.00€ HT soit 812 000.00 € TTC.

Le maire propose de faire appel à un cabinet d'études pour le suivi des travaux et demande l'autorisation de lancer un marché d'appel d'offres.

Le conseil municipal à 2 voix contre (BOISSIN Eric, LEVECQUE Jean-Luc), 16 voix pour, autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires : lancer un appel d'offres pour un cabinet d'études du suivi des travaux.

10. Autoriser le maire à lancer l'étude pour la voie douce

Une voie douce permettrait aux enfants ainsi qu'aux usagers piétons, cyclistes de monter à la Raze en toute sécurité en reliant l'école publique de Lablachère aux équipements sportifs (stade, piscine) ainsi qu'au futur collège et gymnase. Ceci est une volonté du conseil départemental qui a sollicité cette voie douce pour le futur collège et qui a d'ailleurs déjà versé la subvention de 103 655.67 € en 2016 par une dotation de péréquation.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet d'une voie douce reliant l'école publique de Lablachère au quartier de la Raze et autorise le maire à lancer les démarches administratives ainsi que l'étude pour la réalisation de la voie douce.

11. Demande de dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour des travaux de réaménagement de l'école publique élémentaire de Lablachère.

Un dossier a été constitué au titre de la DETR 2017 mais n'avait pas été retenu en raison du grand nombre de dossiers présentés. Par courrier du 09 octobre 2017 le préfet de l'Ardèche conseillait de redéposer un dossier au titre de l'exercice 2018 et de scinder les travaux en 2 tranches car le dossier présenté avait été validé comme complet lors du premier examen. Il est donc possible à la commune de soumettre de nouveau le dossier au titre de la DETR 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet et sollicite l'aide de la DETR pour le financement de ce projet.

12. Demande de dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour des travaux de construction neuve de l'école publique maternelle de Lablachère

Il est nécessaire de construire un pôle maternelle indépendant de l'école élémentaire afin d'apporter une structure d'accueil adaptée aux enfants scolarisés en maternelle, un dossier avait été constitué au titre de la DETR 2017. Par courrier du 09 octobre 2017 le préfet de l'Ardèche conseillait de redéposer un dossier au titre de l'exercice

2018 et de scinder les travaux en 2 tranches car le dossier présenté avait été validé comme complet lors du premier examen. Il est donc possible à la commune de soumettre de nouveau le dossier au titre de la DETR 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet et sollicite l'aide de la DETR pour le financement de ce projet.

13. Objet : Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le réaménagement de la Route de Planzolles

La commune va lancer un programme de travaux d'aménagement de la Route de Planzolles –RD4 depuis la place de la Jaujon jusqu'au croisement avec la route de Payzac- RD26 et le pont sur le ruisseau de l'Auzon.

Ceci afin d'assurer une mise en sécurité des cheminements piétons, en plus de la mise en valeur de cette voie.

Le montant des travaux est estimé à 676 682.32 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet et sollicite l'aide de la DETR pour le financement de ce projet.

14/15 Tarif des salles communales, des emplacements du marché, des loyers de l'ancienne mairie

Il y a lieu de réviser les tarifs des salles communales, des emplacements sur le marché du dimanche matin et du loyer de l'ancienne mairie suite au départ du syndicat de rivière au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les tarifs proposés à partir du 1^{er} janvier 2018 :

Salle d'animation : 170 € (pas de chauffage)

Salle Polyvalente : 140 € + 20 € de chauffage l'hiver

Location du matériel : Table 4 personnes : 2 € Table 8 personnes : 3.50 € La chaise : 0.50 € Le banc : 1.00 €

Cautionnement pour : Le parc : 100 € Salle polyvalente : 300 € Salle animation rurale : 500 € Table et chaise : 300 €

Marché du dimanche matin par tranche de 3 mètres : 3.50 € les 3 mètres, 2.50 € droit au branchement électrique, abonnement au trimestre 35€ les 3 mètres.

Locaux de l'ancienne mairie : 520 € par mois (les charges sont stipulées par une convention)

16. Tarif eau et assainissement 2018

Le Conseil Municipal à 13 voix pour, 4 contre (Boissin Eric, Levecque Jean-Luc, Germain Marjorie, Morselli Daniel), 1 abstention (Marchal Yannick) décide d'inscrire les tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables au 1^{er} Janvier 2018:

- Prix du mètre cube d'eau 1.58 €
- Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 15 : 68.00 €
- Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 20 : 97.00 €
- Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 30 : 119.00 €
- Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 40 : 185.00 €
- Part fixe abonnement annuel eau du compteur diamètre 60 et plus : 267.00€
- Redevance assainissement par m3 d'eau consommée : 0.84 €
- Part fixe abonnement assainissement annuel : 57.00 €
- Droit de raccordement réseau eau : 630 €
- Droit de raccordement réseau assainissement - Maison existante : 1155.00 €
- Droit de raccordement réseau assainissement - Maison neuve : 2 415.00 €
- Tarif horaire pour branchement des particuliers : 44.00 €
- Tarif horaire tracto + mini pelle : 84.00 €
- Remise en état de la chaussée (enrobé : 39 € le m² et gravier : 25 € m3 le m)

17. Motion de soutien de la commune de Lablachère aux bailleurs sociaux de l'Ardèche/ de la Drôme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité souhaite que le Gouvernement renonce à s'attaquer aux loyers des bailleurs sociaux qui sont au cœur de leur équilibre économique et sur lesquels sont assis leurs annuités de remboursement d'emprunt et leur stratégie de développement ; et permette ainsi aux bailleurs sociaux de construire des logements dont les loyers seront accessibles aux plus modestes de nos concitoyens.

Il autorise le maire à alerter le député et les sénateurs du département de l'Ardèche/ la Drôme sur les conséquences du volet logement du projet de loi de finances.

Conseil clos à 23h15.

